REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT LANDES

EXTRAIT DU REGISTRE DES CONSEIL MUNICIPAL DE LABENNE

Envoyé en préfecture le 18/04/2023

Reçu en préfecture le 18/04/2023

ID : 040-214001331-20230413-DELIB05_38_2023-DE

NOMB	RE DE ME	EMBRES
Afférents au conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	27
Date	de la conve	ocation
	06/04/202	3
D	ate d'affich	age
	06/04/202	3

Séance du 13 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt-trois et le 13 Avril à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Labenne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Labenne, sous la présidence de M. Jean-Luc DELPUECH, Maire.

Présents: tous les membres à l'exception de COLOMES Olivier, DUBOS Christelle, LE COADIC Bruno, GOYENECHE Olivier, ETCHEVERRY Anne, CHAVES Jonathan et TAUZIN Marie-France qui ont donné respectivement pouvoir à CHESSOUX Stéphanie, SALLABERRY Muriel, RONDET Chantal, DELPUECH Jean-Luc, HIRIGOYEN Philippe, BENOIT-DELBAST Jacqueline et MAÏS Jean-Michel.

Absent(s) excusé(s): LAPENU Marie-Josée, BELLOCQ Aurélien.

Secrétaire de séance : MAÏS Jean-Michel

N°2023-04-13-05/38 - B.P. 2023 Commune

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les délibérations 2023-03-15-18/29 et 19/30 par lesquelles le Conseil Municipal a approuvé le compte administratif 2022 de la Commune et les affectations de résultat,

Vu le Débat d'Orientations Budgétaires qui s'est tenu lors de la séance du 15/03/2023,

Vu le B.P. ci-joint,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- APPROUVE le B.P. 2023 de la Commune,
- VOTE celui-ci par chapitre en exploitation et par opération en investissement,
- APPROUVE le tableau des effectifs correspondant aux prévisions budgétaires.

A Labenne, le 14 Avril 2023

Le Maire,

Jean-Luc DELPUECI

Le Secrétaire de géand

Jean-Michel MAIS

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Pau à compter de sa publication ou de son affichage et de sa notification au représentant de l'Etat dans le Département. Outre l'envoi sur papier ou dépôt sur place, le Tribunal administratif de Pau pourra être saisi par requête déposée via le site www.telerecours.fr.

ID: 040-214001331-20230413-DELIB05_38_2023-DE



BUDGET PRIMITIF COMMUNE DE LABENNE

Note de présentation brève et synthétique

Le B.P. 2023 de Labenne poursuit la tendance mise en place en 2018, augmentation de la C.A.F. et diminution de son endettement.

Par l'apport des budgets annexes constaté au C.A. 2022, le B.P. 2023 prévoit plus de 4 millions d'euros de travaux, sans recours à l'emprunt, financés en partie par un résultat affecté au 1068 de 2 000 000 euros, et un produit de virement au 023 de 2 700 000.

Cet autofinancement étant généré sans augmentation des taux d'imposition.